

# **Politique de coopération au développement avec la République du Congo**

*Septembre 2024*

## **1. Objectifs de la coopération au développement avec la République du Congo**

La République du Congo (ci-après dénommée « Congo ») est un pays producteur de pétrole brut dont l'industrie pétrolière représente environ 80 % des recettes fiscales et 85 % des exportations. Elle possède également d'autres ressources minérales telles que le gaz naturel, ainsi que des ressources halieutiques et forestières. Son revenu national brut par habitant<sup>1</sup> est relativement élevé en Afrique centrale, mais son économie est toutefois sensible aux facteurs externes tels que les fluctuations des cours internationaux du pétrole, ce qui se traduit par un ratio dette publique/PIB atteignant environ 85 % (FMI, 2023). La pauvreté reste profondément enracinée dans les zones périurbaines et rurales, et l'afflux de nombreux réfugiés<sup>2</sup> provenant des régions voisines aggrave encore le manque de services publics, créant une situation humanitaire grave<sup>3</sup>.

Dans ce contexte, le président SASSOU N'GUESSO a ordonné une refonte de la stratégie nationale lors de sa réélection en mars 2021. Le pays a élaboré un Plan de Développement National (PND) (2022-2026) visant à promouvoir la transformation et la diversification de la structure économique, la réduction de la pauvreté, etc. Les principales priorités sont la gouvernance, la croissance et la diversification sociale, le développement des infrastructures économiques et sociales, le développement social inclusif et le développement durable.

La République du Congo est membre du Comité des dix pays africains pour la réforme du Conseil de sécurité (C-10) et de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). L'aide apportée à ce pays contribue à la stabilité régionale, au renforcement des relations de coopération avec le Japon, y compris sur la scène internationale, et à la réforme du Conseil de sécurité. En particulier, la République du Congo étant l'un des principaux fournisseurs de bois du Japon, la coopération au développement durable de ce pays revêt une importance capitale pour la diplomatie des ressources du Japon.

---

1 2 470 dollars (Banque mondiale, 2023)

2 42 182 personnes (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 2023)

3 148e rang sur 191 pays selon l'indice de développement humain (PNUD, 2023)

**2. Principes fondamentaux de l'aide publique au développement (APD) du Japon (objectif général) : élargissement de l'accès aux services sociaux de base et soutien au développement des infrastructures économiques en vue d'une « croissance inclusive et durable »**

Afin de contribuer à la réalisation d'une « croissance inclusive et durable » grâce à la diversification économique, le Japon apportera son soutien à l'élargissement de l'accès aux services sociaux de base et au développement des infrastructures économiques.

**3. Domaines prioritaires (objectifs intermédiaires)**

(1) Elargissement de l'accès aux services sociaux de base pour une croissance inclusive

Afin de contribuer à la stabilisation et à une croissance inclusive de la République du Congo par l'amélioration des conditions de vie fondamentales, le Japon coopérera à l'amélioration des services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement.

(2) Mise en place d'une infrastructure économique pour une croissance durable

Afin de diversifier les industries, le Japon apportera son soutien au développement des infrastructures économiques dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'énergie, ainsi qu'au renforcement des capacités des ressources humaines dans le secteur industriel. Le Japon mettra également en œuvre une coopération contribuant à une croissance durable, respectueuse de l'environnement et compatible avec la préservation de celui-ci.

**4. Points à prendre en considération**

(1) En utilisant le cadre des institutions régionales telles que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Japon donnera la priorité à la formulation de projets visant à traiter les problèmes dans chaque domaine au niveau régional.

(2) Tout en tenant compte de l'intérêt potentiel des entreprises japonaises pour le secteur énergétique en République du Congo, il convient d'apporter un soutien susceptible de favoriser les partenariats public-privé et les investissements privés.

(3) Lors de l'élaboration des projets, il convient également de prendre en considération les domaines prioritaires du programme de coopération au développement, tels que la transformation numérique (DX) et la transformation verte (GX), y compris les mesures contre le changement climatique, ainsi que les questions transversales telles que l'état de droit, la gouvernance, les femmes, la paix et la sécurité.

(Fin)